

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1349 du 27 décembre 1960 :

n° 1349

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1960

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis à salaire mensuel et classés comme suit dans la hiérarchie du personnel auxiliaire les agents ci-après désignés au Service de Santé : 4e Catégorie Djama Ali Ouloub Magasinier Echelle V, 1er éch. Indice local : 390 5e Catégorie Fatma Ali Hassan Aide-Infirmière Echelle IV, 2e éch. Indice local : 345 Daoud Ali Mohamed. Cuisinier-magasinier Echelle III, 3e éch. Indice local : 285 Aïcha Guelle Omar. Matrône Echelle III, 2e éch. Indice local : 260 Ali Mohamed Ahmed Aide-garçon de salle Echelle III, 2e éch. Indice local : 260 Ali Omar Hamad .. Linger Echelle III, 2e éch. Indice local : 260 Amina Hassan Dembil Aide-Infirmière Echelle III, 1er éch. Indice local : 235 Amina Ibrahim Warsama Aide-Infirmière Echelle II, 3e éch. Indice local : 210 Mohamed Dini. Aide-mécanicien Echelle II, 3e éch. Indice local : 210 Djama Areh Abadid. Aide-garçon de salle Echelle II, 3e éch. Indice local : 210 Idriss Hassan Nour . Planton (Service général) Echelle II, 3e éch. Indice local : 210 Ismaïl Abaneh Abrar Planton (Service général) Echelle II, 3e éch. Indice local : 210 Mohamed Ali Mohamed Aide-garçon de salle Echelle II, 3e éch. Indice local: 210 Hassan Ibrahim ... Planton Echelle II, 1e éch. Indice local : 190 La présente décision prendra effet à compter du 30 septembre 1960.